

Service des messages civils de l'Agence

Visites reçues. — Le Comité international de la Croix-Rouge a reçu les visites des personnalités ici nommées :

M. H.P.J. van Ketwich Verschuur, directeur général de la Croix-Rouge néerlandaise ; M. E.V. Willis, de la Croix-Rouge australienne ; MM. Stappert et Haefner, de la Section locale de la Croix-Rouge à Heidelberg ; M^{me} M. Braesco, membre du Comité de direction de la Croix-Rouge roumaine ; M. Chang, ancien ambassadeur de Chine à Berlin, actuellement délégué du Gouvernement chinois à la Conférence de la coopération intellectuelle à Londres ; le major-général G.M. Lindsay, C.B., C.M.G., D.S.O., commissaire de la Croix-Rouge britannique pour l'Europe du Nord-Ouest ; le lieutenant-colonel K.M. Agnew, D.S.O., M.C., commissaire-adjoint de la Croix-Rouge britannique pour les secours aux civils ; le brigadier E.L. Armitage, O.B.E., commissaire de la Croix-Rouge britannique pour l'Europe du Sud ; le lieutenant Nigel Gosling, de la Commission autrichienne de la Croix-Rouge britannique.

Service des messages civils de l'Agence centrale des prisonniers de guerre

Il ressortait, d'une étude¹ parue dans la *Revue internationale de la Croix-Rouge*, en novembre 1943, que l'activité même du Service de l'Agence centrale des prisonniers de guerre qui s'occupe, à Genève, de la réception, du tri, du contrôle, puis de la réexpédition des messages civils de 25 mots, devait grandir d'une manière très importante, au fur et à mesure du développement des hostilités. Ce fut le cas, en effet, et c'est dans les années 1944 et 1945 que cette activité se développa, non seulement par le fait que des civils de plus en plus nombreux utilisèrent ce mode de correspondance dans les pays belligérants, mais aussi parce que des catégories nouvelles de victimes de la guerre, non prévues primitivement pour être au bénéfice des messages civils, employèrent ceux-ci avec l'accord des instances et des Croix-Rouges nationales intéressées.

¹ « De la question des messages familiaux à celle de la protection des civils » par Jean G. Lossier, membre du Secrétariat du Comité international de la Croix-Rouge.

Service des messages civils de l'Agence

Les événements ont fait sauter les cadres rigides et il s'est trouvé que des organisations de secours qui avaient elles-mêmes restreint, au début du conflit, aux seuls civils libres l'emploi des messages familiaux, en ont préconisé un usage de plus en plus large. C'est ainsi que le message civil a vu, en quelque sorte, son utilité pratique s'accroître en raison des usages de plus en plus nombreux auxquels on le destinait et des catégories nouvelles de personnes qui s'en sont servi, comme, pour ne citer que deux cas, les travailleurs civils ou certains internés politiques par exemple.

Remarquons en outre qu'une des tâches principales du Comité international de la Croix-Rouge, dans l'après-guerre, consiste à établir et proposer des conventions qui tenteront de codifier, par voie d'accords, les initiatives humanitaires du Comité international durant le conflit qui vient de se terminer. Or, il serait souhaitable, à cette occasion, que l'initiative du Comité en matière de messages civils, trouvât de ce fait, une solide armature.

Notons tout d'abord que, durant le présent conflit, se sont créées des situations tout à fait nouvelles. C'est ainsi, par exemple, que, du fait des réquisitions massives de main d'œuvre effectuées par l'Allemagne dans les pays qu'elle occupait, des problèmes variés ont surgi lorsque, par suite des événements de guerre, les travailleurs se trouvant ainsi hors de leur pays, ont été coupés de toute communication avec leurs familles. Ce fut le cas par exemple des travailleurs civils étrangers en Allemagne et qui, jusqu'en août 1944, pouvaient correspondre d'une manière normale avec leurs familles habitant dans des territoires occupés par les armées allemandes, comme la France et la Belgique par exemple. Les événements militaires de l'été 1944 les privèrent brusquement de toute possibilité de correspondance avec l'étranger. Le Comité international, constatant l'aspect humanitaire de ce problème, s'attacha dès le mois d'août de la même année à lui trouver une solution pratique. Il put ainsi, et bien que le nombre des personnes qui devaient bénéficier de ses services fut très grand — il s'agissait de près d'un million de personnes — organiser avec l'aide de la Croix-Rouge allemande, d'une part, et avec la collaboration des autres Croix-Rouges in-

Service des messages civils de l'Agence

téressées, d'autre part (tout particulièrement les Croix-Rouges française et belge) un vaste système de correspondance pour les travailleurs civils. Ces travailleurs étant considérés comme des civils, il fut décidé qu'ils pourraient employer pour cette correspondance les messages civils de 25 mots, c'est-à-dire des formules imprimées au nom de chacune des Croix-Rouges nationales.

Une telle extension des messages familiaux à de nouvelles catégories de civils accrut naturellement, d'une manière extraordinaire, le travail du Service des messages civils ¹. Plus d'un million de personnes, d'un côté comme de l'autre, eurent ainsi la possibilité d'envoyer deux messages par mois. Dès octobre 1944, des centaines de milliers de messages furent reçus de France et d'autres pays qui furent, après les opérations dont nous avons parlé, transmis vers les destinataires aussi rapidement que possible. Quelque temps après, le Service reçut les premières réponses soit d'Allemagne, soit de France, soit d'autres pays, aux messages transmis, par son intermédiaire, au mois de novembre. A fin février 1945, plus de 1.600.000 messages familiaux émanant de France étaient parvenus à Genève alors que de Belgique 135.000 messages avaient été reçus et d'Italie du Sud 40.000. A cette date, c'est un total de plus de 2.291.000 messages civils qui ont passé, soit dans un sens soit dans un autre, émanant de travailleurs civils ou de leurs familles.

Il est utile de signaler à ce propos, que, dans les conditions de plus en plus difficiles dans lesquelles s'effectuait le travail des Croix-Rouges nationales dans les différents pays belligérants, le Comité international a été obligé d'assumer certaines tâches. Il n'a pu se contenter, comme il le faisait au début, d'effectuer le tri par pays des messages, de contrôler leur contenu, puis d'en assurer l'expédition. Il lui a fallu de plus en plus assurer à Genève le contrôle non seulement du texte du message mais également de l'adresse de chaque destinataire qui, bien souvent, était mal orthographiée ou incomplète. On se représente facilement le

¹ Dans la suite de cet article, le Service des messages civils sera désigné par l'abréviation : le Service.

Services des messages civils de l'Agence

surcroît de travail qu'occasionnait le fait de contrôler et de compléter des centaines de milliers d'adresses dont certaines étaient ou illisibles ou fausses.

D'autre part, il fut nécessaire également, afin de hâter la transmission et la distribution des messages, d'en effectuer, à Genève, un tri par départements ou par provinces de certains pays de destination. C'est ainsi que le Service a procédé, dès le début, pour les messages familiaux destinés aux travailleurs civils étrangers en Allemagne. Il a également, dès le début, et dans l'autre sens, assuré le tri, par départements français ou provinces italiennes, des messages destinés aux familles des travailleurs civils.

Il faut mentionner, d'autre part, que, depuis 1942 déjà, le Comité international se préoccupa vivement de la situation, au point de vue de la correspondance, des civils qui se trouvaient dans les territoires occupés par le Japon. Il entreprit de nombreuses démarches dans le dessein que fût accordée à ces civils la possibilité de correspondre avec leurs familles se trouvant dans les pays belligérants adverses du Japon, ou même dans des pays neutres, et qui ne pouvaient pas être atteints par la voie postale. A la suite de ces différentes démarches, la Croix-Rouge japonaise étudia ce problème et elle avisa le Comité international, en décembre 1944, qu'un système de messages civils à caractère spécial avait pu être établi en faveur des civils se trouvant dans les territoires occupés par le Japon (le Japon proprement dit pouvait être déjà atteint par le moyen des messages civils ordinaires, comme le mentionnait l'article cité, paru dans la *Revue internationale de la Croix-Rouge*, en novembre 1943).

Il s'agissait d'un système spécial permettant aux civils d'envoyer soit un texte de 50 caractères kanas, soit un message comprenant des réponses à 15 questions préparées d'avance. Afin d'accélérer les opérations de contrôle et de réexpédition, le Comité international avait chargé sa délégation au Caire d'assurer le relais de cette correspondance qui permit, bien que tardivement, à des civils d'envoyer des nouvelles à leurs familles dont ils étaient séparés depuis plusieurs années.

Service des messages civils de l'Agence

Pour revenir aux messages civils envoyés et reçus par les travailleurs civils en Allemagne, c'est plus de 4 millions de messages qui furent transmis de novembre 1944 à avril 1945, triés et groupés à Genève, nous l'avons dit, par districts postaux pour l'Allemagne, par départements pour la France, par provinces pour l'Italie. Au fur et à mesure de l'avance alliée en Allemagne toutefois, la transmission des messages dans ce pays devint de plus en plus difficile ; le 16 avril, le Service transmettait le dernier pli de messages à destination de travailleurs civils. Depuis cette date, l'activité du Service fut considérablement réduite. L'effectif du personnel qui était de 106 collaborateurs au mois de mars diminua progressivement ; il n'est plus que de 47 collaborateurs, actuellement.

Au mois de février 1945, le Service avait dû faire face à un travail considérable, transmettant 1.182.004 messages, soit une moyenne de 50.000 messages par jour. C'est le total le plus élevé qui ait été enregistré durant toute l'activité du Service. En mars de la même année, 1.023.187 messages étaient expédiés, en avril encore 667.964, en mai 225.772, en juin 157.028 et en octobre 93.721.

Dès le mois de mai 1945 arrivèrent à Genève, en grand nombre, des lettres par lesquelles les expéditeurs demandaient des nouvelles de civils en Allemagne ou des renseignements sur les possibilités de correspondance avec ce pays. Le Comité international, malheureusement, dut répondre aux demandeurs qu'il ne pouvait ni transmettre des messages civils ni des lettres originales en Allemagne, ni en recevoir de ce pays. En effet, le Comité, malgré plusieurs démarches entreprises auprès des Autorités alliées, dès la fin des hostilités, n'a pas reçu encore l'autorisation officielle de distribution en Allemagne puis de transmission à Genève, ainsi que dans l'autre sens, de Genève en Allemagne, des messages civils.

Au mois de juillet, quelques messages provenant d'Autriche, de la région de Linz plus particulièrement, furent reçus à Genève. Depuis lors, un trafic de messages civils régulier et toujours plus volumineux s'est établi entre l'Autriche et Genève. C'est ainsi que le 6 octobre 1945 il arriva un envoi contenant 20.000 messages écrits, en général, sur des formules du Comité international

Service des messages civils de l'Agence

et transmis par les soins de ses délégations. Au début de septembre, le Service fit un premier envoi de messages à destination de la Carinthie et de la Styrie puis du Tyrol et du Vorarlberg. Actuellement des messages sont envoyés dans toute l'Autriche, messages qu'il faut trier d'ailleurs préalablement par zones d'occupation.

En outre, dès la fin des hostilités, le Comité international a établi une carte spéciale afin de permettre aux étrangers en Allemagne, à l'exception des prisonniers de guerre, de signaler leur adresse à leurs familles à l'étranger. Cette carte ne comporte qu'un texte en trois langues « Je me trouve en bonne santé » et il est précisé qu'aucune réponse ne pourra être transmise à l'intéressé. Le Service se vit confier la transmission de ces cartes et 126.694 ont été expédiées à fin décembre 1945.

Indépendamment de la correspondance avec l'Allemagne et l'Autriche, il faut remarquer que, malgré la fin des hostilités et la reprise des relations postales normales entre un grand nombre de pays, des Sociétés nationales de la Croix-Rouge continuent à envoyer au Service des messages civils pour être réexpédiés. Sur 104 pays et régions qui avaient adopté le système des messages civils, 13 seulement n'ont plus adressé de plis de messages au Service. Parmi ceux-ci se trouvent les Indes néerlandaises, la Malaisie et Hongkong qui, pendant l'occupation japonaise, ne purent être atteints que par l'entremise du Comité international et de la Croix-Rouge japonaise ; celle-ci avait institué, assez tard, le service de correspondance d'un genre spécial dont il est parlé plus haut.

Après un certain temps d'arrêt dans les communications avec les Balkans, les premiers messages sont parvenus en juin 1945 d'Albanie, en juillet de Bulgarie et de Yougoslavie, en août de Hongrie et de Tchécoslovaquie, en septembre de Roumanie, messages destinés à différents pays. Le Service a pu acheminer d'autre part au mois de novembre vers l'Extrême-Orient quelques milliers de messages familiaux qui étaient en attente à Genève depuis le début d'août. Et, fait exceptionnel et qui ne s'est d'ailleurs pas répété, le 22 octobre, pour la première fois depuis son existence, le Service n'a enregistré aucune arrivée de formules. Depuis lors, l'activité du Service a augmenté

Service des messages civils de l'Agence

de nouveau. En plus du travail de transmission de messages proprement dit, le Service est appelé à faire un travail de correction d'adresses, travail important d'ailleurs pour les messages destinés à la Pologne, dont les adresses sont très souvent erronées du fait que de nombreux noms de villages ont été germanisés durant l'occupation, et sont rétablis maintenant sous leur forme polonaise.

Malgré le rétablissement des relations postales entre les différents pays de l'Europe, on remarque une recrudescence de demandes de nouvelles par lettres. Le Service est obligé de transcrire ces demandes sur les formules de messages civils et d'aviser, dans bien des cas, les intéressés que les relations postales normales sont rétablies entre tel ou tel pays. En Italie, par exemple, dès la fin des hostilités, la Croix-Rouge italienne supprimait la vente et la distribution des formules de messages familiaux, du fait que les relations postales étaient rétablies ; toutefois les courriers postaux ne fonctionnant pas encore normalement, les particuliers inquiets de l'absence de nouvelles, s'adressent à l'Agence centrale des prisonniers de guerre.

La Section des messages civils télégraphiques (CMT) n'occupe depuis le printemps de 1945 que deux collaboratrices. Dès la fin des hostilités, un grand nombre de messages télégraphiques parvinrent au Service de tous les pays d'Amérique et de l'Australie, destinés à l'Allemagne et à l'Autriche. Par télégramme, les demandeurs furent avisés de l'impossibilité dans laquelle se trouvait l'Agence centrale des prisonniers de guerre de faire suivre les messages. Durant l'été dernier, le Service a transmis, soit par voie télégraphique, soit transcrits sur formulaires puis expédiés par voie postale, suivant les possibilités, nombre de messages parvenus télégraphiquement à Genève en provenance d'outre-mer et destinés plus spécialement à la Pologne, la Hollande, la Belgique, la Roumanie et la Tchécoslovaquie. Depuis le mois de mai 1945, 5355 télégrammes ont été reçus et 725 envoyés ; 1943 ont été transcrits sur des formules de la Croix-Rouge. C'est d'ailleurs dans la Section des messages civils télégraphiques que la diminution du travail est très sensible : alors que durant le

mois de mai 1945; 3253 télégrammes furent reçus, 126 seulement ont été enregistrés à Genève, en octobre de la même année.

On peut constater que, depuis la fin des hostilités, la tâche du Service est devenue plus complexe. Non seulement les lettres reçues énumèrent un grand nombre de sujets, posent des questions relativement à des secours, à des possibilités de rapatriement, etc. — ce qui oblige à un dépouillement préliminaire qui ne laisse subsister que le message proprement dit — mais aussi les plis de messages qui parviennent à Genève ne sont plus préparés, bien souvent, selon le même ordre qu'auparavant. Il en résulte donc un travail accru, malgré la diminution réelle du nombre des messages transmis qui n'est, de mai à fin décembre 1945, que de 1.015.887, alors qu'il était de 5.229.515, au semestre précédent.

Peut-être est-il bon de rappeler en terminant que le Service a transmis, depuis septembre 1939 jusqu'à fin décembre 1945 le chiffre très important de 23.583.081 messages familiaux. Malgré l'absence absolue de convention prévoyant ce trafic, malgré les règles des censures, si strictes durant la guerre, plus de 23 millions de ces petites feuilles de papier ont été transmises par les soins du Comité international qui toutes apportaient des nouvelles, sous la forme de 25 mots. Comme l'indiquait un journaliste français récemment, 25 mots ne sont rien mais avec quelle joie cependant ils étaient lus par ceux qui, loin des leurs, attendaient un simple signe de vie depuis des mois, et parfois des années. Car chaque message représentait, dans les circonstances de la guerre, et représente maintenant encore parfois, la seule réponse possible à une lointaine interrogation.

BIBLIOGRAPHIE

Schweizer Ärzte an der Ostfront Wehrmedizinische Aufsätze und Erlebnisberichte. Verlag der Allgemeinen Schweizerischen Militärzeitung in Zofingen. — Zofingen (Schweiz), Graphische Anstalt Zofinger Tagblatt AG., 1945. In-8, 415 p. pl.

Dans toutes les guerres européennes, des médecins suisses se sont mis à la disposition des armées belligérantes. Lors de la